

PROCES VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 MARS 2022

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, L. MAURIZIO, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, C. POULIQUEN, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S. BOULIGNUEZ, M. RIBES, B. ROSSI LUMBROSO, A. RUBIOLO, M.L. VOLAND, C. FREMY, S. ROCHEZ, C. BARRIERE.

Absents excusés : P. BUISSON-BAUMELOU représenté par J. LEVI VALENSI, Y. FALCHI représenté par L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI représenté par J. GERARD, D. PETIT représenté par M. CATELIN, M. SOONEKINDT représenté par A.L. FALQUERO, M. CUTILLO représenté par G. SORBA, P. VIDALOU représenté par C. BARRIERE, G. BESSE représenté par S. ROCHEZ, C. MARTIN,

A. RUBIOLO a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h15.

L'appel est fait par A. RUBIOLO

Le compte rendu des décisions du conseil précédent est approuvé.

B. ROSSI demande si on peut créer un groupe de travail pour créer une charte visuelle pour les bâtiments d'activités. La Commission urbanisme pourrait prendre ce dossier en charge.

J. GERARD dit qu'il n'est pas opposé à une charte. Par contre, sur la zone d'activité de Lambesc, la commune a perdu un an et demi à cause d'une telle charte. Des parkings souterrains avaient même été préconisés alors que c'est sur du rocher. Cela augmentait le prix du terrain. Une charte ne doit pas être trop contraignante si on veut que les entreprises s'installent.

Sur la nouvelle zone il y aura un bureau d'étude qui sera chargé uniquement de l'environnemental et de l'esthétique. Nous serons évidemment vigilants au moment de l'étude des permis de construire.

B. ROSSI dit que ce serait bien de travailler sur le sujet dans le cadre du Label de territoire durable afin d'être en conformité avec la vision que nous avons du village.

J. GERARD dit que pour l'OAP des Ferrages, nous avons défini le contenu du projet en limitant la surface de plancher à environ 9 000 m² au lieu des 16 000 m² possibles.

B. ROSSI répond que c'est parce que c'est nous qui l'avons fait.

J. GERARD répond que ce sont des promoteurs qui ont fait les opérations. On peut leur donner des consignes mais il y a des règlements nationaux qui s'imposent. En cas de blocage et de recours, ce sont les règles du code de l'urbanisme qui prévalent.

S. BOULINGUEZ dit qu'elle avait demandé la création d'une charte lors de la réunion pour l'extension de la Pile.

J. GERARD dit qu'il y a une charte et plusieurs bureaux d'études qui sont chargés de traiter tous les sujets pour l'extension de la Pile.

Conformément à la législation, le procès-verbal du 15 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

J. LEVI VALENSI dit que nous avons une question complémentaire à l'ordre du jour : une demande de subvention pour 2 associations, Comité des fêtes pour la fête de printemps et les Clownies en baskets pour la course de la Trévarresse. Enrôlement accepté.

1°) Débat d'orientation budgétaire (DOB)

J. GERARD rappelle l'importance du DOB. Dans ce débat on rappelle les orientations que nous prenons pour l'année en cours. Il faut tenir compte de l'environnement national et international. Il faut s'attendre à de mauvaises nouvelles sur les charges de fonctionnement qui vont peser sur nous. Enormes augmentations sur les énergies et augmentation très sensible des matériaux et fournitures.

La situation internationale a été chamboulée. La situation nationale avec le « quoi qu'il en coûte » a pallié aux besoins des activités économiques. Cela n'a pas toujours été positif. Par exemple, l'Etat avait demandé à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) d'aider les promoteurs immobiliers parce qu'il pensait qu'ils étaient en difficulté et que cela ferait baisser le prix du foncier. Or ils n'étaient pas vraiment en difficulté puisque les prix des opérations sont ajustés en fonction de leurs charges prévisionnelles. Et le fait de donner des disponibilités de trésorerie aux promoteurs a fait augmenter les prix du foncier.

La reprise après Covid était bonne mais elle est ralentie par les perturbations internationales.

Il ne faut pas s'attendre à des aides spécifiques pour les communes. On espérait que le gouvernement déciderait comme pour les ménages un plafonnement à 4 % du coût de l'énergie pour les collectivités.

Les communes ont obtenu pour l'instant une petite part gelée en termes d'augmentation mais on est loin du compte. Nous sommes aux alentours de 70 % d'augmentation sur les énergies. Heureusement pour le gaz notre contrat est bien conçu pour nous, et pour l'instant GRDF ne l'a pas dénoncé. Il y a des communes qui ont jusqu'à 700 % d'augmentation.

Nous passons de 200 000 € à 372 000 € prévisionnel pour les dépenses d'énergie 2022.

S. BOURAS parle du prix de l'essence.

J. GERARD répond que c'est compris dans les 372 000 €.

Dans le tableau page 7 du rapport il y a l'indice des prix des dépenses communales.

Au niveau de la DGF (dotation versée par l'Etat) nous sommes passés de 710 812 € en 2013 à moins de 300 000 € en 2021. Sur les autres dotations c'est une réduction pratiquement de moitié.

La Région nous a un peu aidé cette année pour le groupe scolaire. Heureusement le Département nous finance bien. Nous avons monté un contrat pluriannuel d'investissements avec le Pays d'Aix qui nous permet de bénéficier de compléments de subvention. Nous avons obtenu de la Métropole un nouveau délai pour lancer et réaliser des grosses opérations.

Nous allons devoir analyser nos dépenses afin d'entrer dans une démarche d'économies.

Il a demandé aux services techniques de continuer à travailler sur les éclairages sportifs (football, tennis, boudrome) afin de réduire les consommations et les temps de consommation.

C. BARRIERE demande pourquoi à la Seigneurie il y a un chauffage au gaz en sachant qu'il a beaucoup augmenté.

J. GERARD répond qu'il n'y a pas d'augmentation pour l'instant sur notre contrat gaz.

C. BARRIERE demande si on n'aurait pas pu envisager des panneaux solaires.

J. GERARD répond qu'on aurait pu mais l'architecture et l'esthétique étaient problématiques.

Nous avons envisagé une chaufferie bois mais cela ne s'est pas révélé intéressant. Le chauffage sera nécessaire quand il y aura des spectateurs lors des grands tournois

Dans le cas des tennis couverts nous avons mis une bâche car celle-ci permet de jouer en journée sans lumière artificielle.

Nous avons un contrat de maintenance de 4 ans inclus dans le contrat du marché de construction.

C. FREMY demande si on sait ce qui consomme le plus dans les bâtiments.

J. GERARD répond que oui, il y a une étude avec des estimations. Un bureau d'études devrait le valider.

Nous avons aussi fait faire une étude sur le Foyer de la route d'Eguilles. Il y a des sources d'économie par l'amélioration de l'isolation, des panneaux photovoltaïques. Nous avons déjà changé les huisseries. On travaille avec Danièle et la commission environnement pour économiser l'énergie en isolant mieux.

Au niveau des compétences, nous en avons transmises certaines à la Métropole. Avec la loi 3DS, nous allons conserver la voirie et récupérer la Défense intérieure contre l'incendie. Nous avons demandé le pluvial. Nous avons fait un gros travail de protection sur le pluvial. Mais au niveau de la CLECT, ils prenaient uniquement en compte les 10 dernières années sur lesquelles nous n'avions rien de particulier à faire. On n'a donc pas pu demander à la Métropole de réinvestir chez nous. Nous avons quelques opérations, notamment un bassin vers le chemin du Puy.

Pour le tourisme nous garderons le Syndicat d'initiative.

La compétence « zone d'activités » reste métropolitaine.

C. BARRIERE demande si nous savons pourquoi les montants des remboursements ont baissé, page 12.

C. GENRE dit qu'il s'agit des remboursements des conventions de gestion. Ils ont écrit avec le prévisionnel de remboursement 2022 qui serait inférieur sur certaines compétences. Nous leur avons demandé pourquoi et nous attendons leur réponse.

J. GERARD demande s'il y a des questions sur cette première partie relative à la conjoncture globale.

Pas que questions.

J. GERARD dit que sur le compte administratif 2021 nous avons un résultat légèrement positif, qu'il présente. Sur les charges de personnel on a relativement bien tenu le cap même si nous payons des gens qui ne travaillent pas pour cause de maladies ou d'opérations.

L. MAURIZIO dit que nous allons avoir un maçon qui a 45 ans qui va être mis à la retraite pour invalidité, suite à un accident.

J. GERARD dit que comme c'est suite à un accident du travail, il sera mieux indemnisé.

S. BOURAS dit qu'il ne peut pas avoir de retraite. C'est à 62 ans.

J. GERARD répond que c'est une pension pour invalidité, qui va jusqu'à la retraite.

(Après vérification avec le service RH, cet agent sera bien mis à la « retraite pour invalidité »).

J. GERARD donne les chiffres : environ 2%/an en moyenne d'augmentation.

C. BARRIERE demande quel a été l'impact du Covid, les dépenses et les économies.

C. GENRE dit cela avait été chiffré l'année dernière mais il ne l'a pas refait pour cette année.

B. ROSSI demande si nous avons été remboursés.

J. GERARD dit quelques milliers d'euros mais c'est loin des 100 000 € dépensés.

C. GENRE dit que le coût global sur les 2 années est de 140 000 €. Et nous avons économisé par exemple sur les repas de cantine et sur les d'énergies.

J. LEVI VALENSI dit que nous n'équilibrons pas les surcoûts de la crise sanitaire, même si on enlève les remboursements de l'Etat et les économies au niveau des dépenses de fonctionnement.

C. BARRIERE dit qu'elle s'en doute c'est pour cela qu'elle demandait les chiffres.

C. GENRE rajoute qu'il n'y a pas eu non plus d'heures supplémentaires et moins de spectacles. Si on additionne tout c'est relativement neutre.

J. GERARD dit que sur les dotations, c'est encore une baisse de 50 000 €.

C. BARRIERE demande si cela représente 10 %.

J. GERARD répond que la baisse de 10 % c'est entre 2020 et 2021. Sinon nous étions déjà à -54 % toutes recettes confondues de l'Etat entre 2013 et 2021. Et l'Etat parle encore de réduire l'attribution de compensation. Ça ne serait pas supportable (voir page 19). Ce montant d'AC va augmenter avec la récupération de compétences de la Métropole, à calculer par la CLECT.

Nous avons été un peu gagnant sur le Fonds de péréquation (environ 85.000 €) car le fait d'avoir Marseille dans la Métropole a fait baisser les critères de richesse du territoire.

J. GERARD dit que D. CAMHI demandait comment on calcule si une commune est riche ou pauvre. C'est principalement le potentiel fiscal qui permet de dire dans quelle catégorie on se trouve.

Les taux d'impôts n'ont pas augmenté en 2021. 21,9 % de taxe de foncier bâti jusqu'en 2020. En 2021 c'est 36,95 %. On pourrait penser que nous avons augmenté, mais non car nous avons récupéré la taxe sur le foncier bâti du Département, pour un montant équivalent à la Taxe d'habitation que nous percevions de nos administrés. L'Etat a compensé le Département en lui donnant une part de TVA. Il y a 2 pièges pour les communes. Les sommes de la taxe d'habitation ont été arrêtées à la date de 2020 et aujourd'hui toutes les constructions nouvelles ne sont pas prises en compte ce qui veut dire que notre compensation est figée (**NB : en fait on récupère un taux, il ne s'agit pas d'une compensation figée**). Le danger pour nos élus c'est que l'on soit tentés d'augmenter la taxe foncière.

C BARRIERE demande si les résidences secondaires sont encore taxées de la taxe d'habitation.

J. GERARD répond qu'elles sont encore taxées.

C. BARRIERE demande sur quoi la Commune se base.

J. GERARD répond que ce sont les services fiscaux qui vérifient si ces logements sont habités par leurs propriétaires et à l'année.

J. LEVI VALENSI dit qu'une commission des finances a été tenue hier.

On voit que les recettes venant de fonctionnement de l'Etat ont été divisés par 2 en 10 ans. Parallèlement des dépenses de fonctionnement ont augmenté (énergie, Covid ...). La masse salariale a été maîtrisée mais on a toujours le GVT (« glissement vieillesse technicité »). Et on a les absences à remplacer, les revalorisations du SMIC, une revalorisation du point d'indice des fonctionnaires. Nous avons également une augmentation de la population et donc des services en plus. Il faut espérer que tout cela s'équilibre. Nous allons avoir des rentrées de taxe d'aménagement importantes, la taxe foncière également va augmenter.

J. GERARD ajoute que qu'il y a 2 ans de décalage sur la taxe/foncier bâti puisqu'il y a 2 ans d'exonération de droit de l'Etat. Sur les programmes engagés, c'est trop tard.

J. LEVI VALENSI dit qu'il faudra examiner chacune de nos politiques publiques et chacune de nos dépenses de fonctionnement. La situation est plus rassurante sur la section d'investissement.

J. GERARD dit que nous avons fait une excellente année en investissement, entre 4,5 et 5 millions de dépenses en 2021, avec 4 millions de subventions, un million venant de la Métropole et le reste du Département). En 2021 nous avons reçu plus de subventions que fait de paiement. On va encore retrouver ce surcroît de subvention en 2022. Et on récupère 600.000 € de TVA en 2022. Les taxes foncières ne rentreront qu'à partir de 2023 à cause de l'exonération de 2 ans. Par contre nous aurons la TA que nous reverse la Métropole à hauteur de 60 % et qui s'applique sur chacun des permis de construire. Les opérations de construction sur la commune (espace Daumas, Nova, la zone d'activités de la diligence,...) vont nous rapporter de la TA et de la taxe foncière. La TA par exemple pour un local de 3 000 m² sur le Plateau de la Pile sera de 180 000 €, dont 100 000 € POUR la Commune. Avant la taxe habitation couvrait nos dépenses de petite enfance, de scolarité et de vie associative. La dynamique des bases engendrait une augmentation. Le nouveau dispositif risque d'être plus statique. Le développement économique est donc indispensable dans les communes.

Nous avons une réserve qui avoisine les 950 000 € de report et de résultats cumulés.

Nous sommes peu endettés comme on le voit sur la page 30 du ROB. La dette par habitant lui semble fautive car on a plus d'habitants qu'indiqué par l'INSEE.

C. GENRE dit qu'il a repris les chiffres donnés par l'INSEE mais on sait qu'ils sont faux. L'INSEE a réussi à baisser notre population entre 2021 et 2022 !

J. GERARD dit que nous devons être aux alentours de 6 000 habitants.

Budget des caveaux

Nous avons installé une batterie de caveaux car notre stock était épuisé.

CCAS

Le CCAS vote son propre budget.

C'est une structure importante pour nos administrés dans le besoin.

M. CATELIN dit que 12 familles ont déposé un dossier d'aide auprès du CCAS pour les classes de découverte.

S. ROCHEZ demande où en est le diagnostic énergétique des bâtiments.

J. GERARD répond qu'on a des études en cours.

C. GENRE dit qu'il y a plusieurs dispositifs d'audit thermique. Le besoin va augmenter avec l'augmentation du coût des énergies.

J. GERARD dit qu'on a une étude sur le Foyer. Des améliorations peuvent être apportées. Pour la salle du 4 septembre nous avons un projet de rénovation complète à moyen terme.

D. BARBIER dit que pour le foyer on privilégiera les murs et la toiture, avec du photovoltaïque.

J. GERARD dit qu'il existe également des dispositifs de régulation qui coûtent peu cher.

C. FREMY demande où en est l'étude envisagée sur la cave coopérative. Il est noté dans le ROB que l'étude serait terminée en 2025. Qu'est-ce qu'on se donne comme objectif pour la démarrer ? On avait évoqué une étude assez ambitieuse. Est-ce qu'on enchaînerait sur marché de travaux en 2025 ?

J. GERARD répond qu'en 2025 on enchaînerait sur des demandes de subventions.

On réfléchit actuellement sur le type de subvention à demander au Département.

Soit on demande un FDADL qui est plafonné à 600 000 € de travaux, plus 6 ou 7 Proxi, ce qui ferait arriver à un montant de 1 à 1,2 million €HT pour le budget de 2022. On a un financement assuré pour le groupe scolaire. On attend encore des compléments de la Région et de l'Etat suite à la modification du projet et au surenchérissement des coûts. On compléterait cet investissement de l'année 2022 et une partie de 2023 par 1.2 millions € de travaux sur des voiries et aurait pas matière à faire l'étude sur la cave coopérative.

Soit on sollicite un contrat CDDA au Département qui pourrait être plus ambitieux (2 à 3 millions d'euros) en plus du scolaire. Il faut qu'on chiffre tous les besoins.

C. FREMY dit que pour demander 2 ou 3 millions d'euros au Département il faut avoir une idée précise des projets.

J. GERARD répond que c'est pour ça que dans ce premier contrat, on va inscrire l'étude sur la cave.

C. BARRIERE demande s'il n'y a pas déjà eu des études sur la cave coopérative.

J. GERARD répond que nous avons fait des études de solidité et de sécurité. La toiture qui avait été réparée par l'entreprise a été dégradée par la dernière tempête.

Dans l'église également un vitrail a été cassé. Il faut qu'on le signale aux services techniques.

S. ROCHEZ demande à C. FREMY sur quel projet elle a déjà travaillé.

C. FREMY répond qu'ils ont travaillé sur la rédaction du cahier des charges de l'étude.

S. ROCHEZ dit qu'elle s'interroge sur la fourchette entre 4 et 8 millions.

J. GERARD répond que cette fourchette était pour le vieux projet. Nous n'avons pas les moyens de mettre 8 millions d'euros.

C. GENRE dit que ce chiffrage a 10 ans. Les couts ont évolué.

C. BARRIERE dit que c'est un potentiel qui dort, qui se détériore.

J. GERARD répond qu'il ne dort pas. La salle Artaud est très utilisée. La cour accueille des spectacles. Il y a des bureaux associatifs et des espaces occupés par les services techniques. Nous entretenons le bien.

S. ROCHEZ dit qu'elle a l'impression que ce n'est pas un projet que veut mener concrètement la Commune.

J. LEVI VALENSI dit que la réalisation n'était pas inscrite au programme du mandat.

J. GERARD dit à S. ROCHEZ que si elle trouve 3 ou 4 millions, il inscrit le projet.

S. ROCHEZ dit qu'avant de parler d'argent, la Commune doit réfléchir au projet.

J. LEVI VALENSI dit qu'il reste encore une grosse partie du mandat pour savoir ce qu'on va faire de ce bâtiment et comment on va trouver les financements. La réalisation sera faite sur un autre mandat.

C. FREMY dit que le cadrage est déjà important. Il faut savoir quand le démarrer.

J. GERARD dit qu'aujourd'hui on utilise un millier de m². Nous l'avons payé 490 000 €, coût d'un hangar de 350 m². L'idée majeur c'est de déménager la bibliothèque et nous allons dégager 300 m² de salles et de bureaux pour la mairie.

D. CAMHI précise qu'il y a deux mandats, on était très emballés par le projet, mais le projet est faramineux.

S. ROCHEZ dit que l'on peut faire appel à d'autres moyens pour avoir de l'argent.

J. GERARD dit qu'il faudrait alors faire une opération mixte avec le privé, ce qu'il souhaite éviter.

B. ROSSI demande quel était l'objectif initial lors de l'achat.

J. GERARD répond qu'il y avait 2 objectifs. Le premier était de préserver la mémoire des viticulteurs qui avaient créé la coopérative. Il faudrait garder la partie la plus importante et la plus belle, et ensuite faire des améliorations modernes. Le deuxième objectif était d'avoir une réserve foncière de 3000 m² de terrain et 2 900m² de planchers en plein cœur du village.

D. BARBIER dit qu'avec ces éléments, la réflexion peut démarrer tranquillement.

J. GERARD dit qu'il ne veut pas d'un projet qui finirait dans un tiroir. Où allons-nous trouver 4 ou 5 millions ? On abandonne le groupe scolaire ?

M. CATELIN dit que l'on a déjà fait le gymnase avant l'école !

J. GERARD répond que ce n'est pas le cas. Quand on a lancé le gymnase au mandat dernier, on n'avait pas de besoin au niveau scolaire. L'extension scolaire est devenue par prudence nécessaire par l'augmentation de la population. On pourra remplacer l'utilisation de classes un peu anciennes de Barbizet par ces classes plus modernes et fonctionnelles.

C. BARRIERE demande pourquoi le maire est opposé à un partenariat avec le privé sur le projet de la cave, par exemple pour des magasins.

J. GERARD demande quels sont les magasins qu'il manque à Saint Cannat.

C. BARRIERE pense aussi à des bureaux, à du médical. Il y en a la Pile mais pas dans le centre-ville pour les personnes âgées.

J. GERARD dit qu'on pourrait organiser des navettes vers le centre médical, nous avons 2 véhicules.

J. LEVI VALENSI dit que ce serait mieux de conserver la maîtrise de la totalité de l'opération. Pourquoi se dessaisir, même si cela permettrait d'aller un peu plus vite.

C. BARRIERE demande quand on a acheté la coopérative.

J. GERARD répond environ quinze ans.

G. SORBA dit qu'aujourd'hui des locaux sont utilisés par la mairie et les services techniques. Un partenariat avec le privé ne serait pas forcément intéressant.

J. LEVI VALENSI dit que l'on ne va faire de logements. On est en pleine zone urbaine. On ne va pas faire un centre commercial.

B. ROSSI dit que l'on aurait pu faire l'espace médical en plein centre-ville avec un parking salle du 4 septembre. Il aurait eu parfaitement sa place. Ou une maison du Bel Age.

J. LEVI VALENSI dit que le centre médical a été fait dans le cadre d'une opération privée. Il y a aussi des administrés qui réfléchissent à une maison de santé pluridisciplinaire.

Par rapport à la question de C. FREMY sur l'étude qui pourrait commencer relativement rapidement, il pense qu'il faudrait partir à la fin de l'exercice 2024 si on veut demander des financements

C. FREMY demande si on pourrait faire une commission municipale dédiée pour la cave.

J. GERARD répond à la question de C. FREMY en disant que l'on va y réfléchir. Si on obtient un contrat départemental 2022-2024, on pourra envisager l'étude à la fin du contrat.

J. LEVI VALENSI dit que dans l'étude il y a une partie concertation. Il faut commencer à réfléchir.

J. GERARD dit que la densité urbaine s'est déplacée vers l'avenue Jean Moulin, l'avenue Paul Lafargue, la Galinette, et vers le début du chemin des plaines avec l'opération Cocoon Ages. De ce fait les équipements commerciaux et de santé de l'Espace Daumas sont bien positionnés sans nuire au centre du village qui reste animé.

B. ROSSI demande si on souhaite décentraliser le centre du village.

J. GERARD répond qu'une pharmacie part et l'autre reste au village.

S. BOURAS dit que de la vie du village est dans le centre, pas en haut.

J. GERARD dit qu'un cabinet médical n'est pas un lieu d'animation. La vie du village ce sont les commerces de proximité, les bars, les terrasses...

Le conseil municipal prend acte

2°) Modification d'une demande de subvention à la Région SUD/PACA – Groupe scolaire

J. GERARD explique qu'il y a eu une modification de l'enveloppe financière pour le projet des écoles. C. GENRE avait peut-être prévu un peu large par rapport à l'ouverture des plis et au montant après négociation.

C. GENRE dit que ne peut pas changer les montants, sinon il faudrait le faire aussi pour les autres subventions déjà obtenues.

J. GERARD dit que l'on donnera au prochain conseil le résultat définitif du marché. Nous avons encore 1 ou 2 points à faire préciser par les entreprises. On hésite pour une cloison amovible qui coûterait 40 000 € dans les locaux du périscolaire.

Unanimité

3°) Adhésion au groupement d'achat d'énergie du SMED 13

J. GERARD explique que le dispositif de Groupement d'achats a permis de faire des économies substantielles avec le SMED. Il précise qu'il y a aussi un autre groupement de commande pour l'énergie, celui de l'UGAP. Aussi nous allons adhérer au groupement d'achat du SMED pour la négociation d'un nouveau marché. On attend le résultat de la mise en concurrence. On ne s'engage pas dans un processus irréversible.

Unanimité

4°) Remboursement de frais de mission de Monsieur le maire

J. LEVI VALENSI explique que le Trésorier public demande de valider un mandat spécial de M. le maire pour qu'il puisse se faire rembourser des frais lors de sa participation au congrès des maires. On lui donne mandat pour toute la durée du mandat, plafonné à 750 € par année.

Unanimité

J. GERARD est sorti de la salle et n'a bien sûr pas pris part au vote.

J. LEVI VALENSI dit que l'année prochaine cela coûtera plus cher car il souhaite également y participer.

B. ROSSI demande si le 1^{er} adjoint y participe en cas d'empêchement du maire.

J. LEVI VALENSI dit qu'il n'y a aucune obligation.

5°) Attribution d'une subvention humanitaire exceptionnelle pour l'Ukraine (FACECO)

J. GERARD remercie tout l'équipe qui a organisé les collectes. J. CATELIN a emmené des dons à Pelissanne.

D. BARBIER explique que la première collecte concernait la fibre solidaire et que la semaine d'après il y a eu une collecte pour du matériel enfants avec des médicaments. Tout n'a pas été pris. Le matériel médical est parti avec les sapeurs-pompiers.

J. GERARD dit que les médicaments qui n'étaient pas marqués en plusieurs langues n'ont pas été pris.

A. RUBIOLO dit qu'il y a beaucoup d'ONG avec but humanitaire qui peuvent traduire.

J. GERARD dit que s'ajoute à cela le besoin qu'il va y avoir maintenant. Aujourd'hui on nous dit qu'il va falloir aider les organismes qui vont s'impliquer dans l'accueil et le rapatriement des réfugiés ukrainiens. D. BARBIER est allée avec M. GUILLET à une réunion à Marseille.

D. BARBIER dit que cette réunion a eu lieu il y a 1 mois. Il s'agit de l'association SINGA qui travaille comme le collectif « Agir » qui reçoit depuis plusieurs années des réfugiés. L'association SINGA a été saisie

par l'Etat pour mettre en place le dispositif. Il y actuellement 2 plateformes internet : une pour les collectivités et une pour les particuliers. Pour recevoir des ukrainiens à domicile il faut s'inscrire sur la plateforme. Chaque commune, par le biais du référent communal, peut connaître les logements proposés sur son territoire.

J. GERARD précise que c'est D. BARBIER qui va assurer ce rôle de référent communal, en accord avec M. GUILLET et S. BOURAS.

S. BOURAS dit que le système de plateforme est un peu compliqué.

C. FREMY demande si le message aux habitants est de venir en mairie pour proposer un logement.

D. BARBIER dit qu'une info est déjà passée mais il faut qu'on la renouvelle avec le lien. Les enfants doivent être scolarisés obligatoirement. Certaines communes ont des logements communaux. Les gens qui vont héberger pourront être indemnisés mais pas dans l'immédiat.

J. GERARD dit que les collectivités interviennent aussi. Le Département a réhabilité en quelques jours un centre près de Marseille (aux Cadeneaux) pour une centaine de places. L'école nationale supérieure des officiers des sapeurs-pompiers sur les Milles a également consacré une partie de son hébergement à de l'accueil de réfugiés. Le Département a voté une subvention d'aide aux réfugiés de l'alimentation, l'habillement, des fournitures scolaires.

S. BOURAS demande si une famille arrivant sur la Commune pourrait bénéficier de l'épicerie solidaire.

J. GERARD répond que oui, et de la solidarité locale. J. LEVI VALENSI proposait de faire des opérations spécifiques pour leur venir en aide (lotos, spectacles).

Aujourd'hui nous votons une subvention de 2 000 € attribuée via le dispositif national FACECO.

Unanimité

6°) Garantie d'emprunt pour l'opération de logement social les Ferrages - 3FSud

J. GERARD dit qu'il a déjà expliqué l'intérêt et la nécessité des garanties d'emprunt pour le logement social. Nous avons fait un 1^{er} dossier pour UNICIL, aujourd'hui c'est pour 3FSud, pour la petite opération de 8 logements sociaux aux Ferrages. Un 3^{ème} dossier pour CDC habitat est prévu quand ils nous auront envoyé le dossier.

S. BOURAS demande quel est le montant de la garantie emprunteur pour cette opération.

J. GERARD répond qu'il ne sait pas car ce n'est pas encore habité. Le seul chiffre que l'on pourra avoir c'est celui du chemin de Queyrelhier. Cela nous donnera une idée de la population qu'amène un groupe d'habitations comme celui-là. En outre nous avons commandé une étude de trafic sur le secteur, en sachant qu'il est en cul de sac. Cela nous donnera des indications pour d'autres opérations et pour mieux configurer par exemple le carrefour de l'avenue Jean Moulin et de la D7n.

Unanimité

7°) Modification au tableau des emplois

L. MAURIZIO présente les créations et suppressions de poste :

- Création d'un poste de Rédacteur Principal 2^{ème} classe
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal (muté sur BBA)
- Suppression d'un poste d'agent technique principal de 1^{ere} classe à 28 heures

S. BOURAS demande ce que veut dire rédacteur principal.

C. GENRE répond que c'est le nom d'un grade de catégorie B.

J. LEVI VALENSI explique le système de cadres d'emplois et de grade dans la fonction administrative à S. BOURAS.

J. GERARD ajoute qu'au niveau des grades, il y a également des échelons pour calculer la rémunération.

Unanimité

8°) Modification du règlement périscolaire

M. CATELIN dit qu'il a été complété notamment avec des numéros de téléphone en cas de retard des parents pour prévenir les agents, plus 2 ou 3 autres ajustements (maladies, heures de sorties).

J. GERARD demande si le périscolaire fonctionne toujours bien.

M. CATELIN répond que oui.

Unanimité

9°) Convention avec la Métropole pour le Festival de l'Imaginaire / Geek Family

D. CAMHI dit que l'on doit signer une convention avec la Métropole pour le Festival de l'Imaginaire du Pays d'Aix et le Festival Geek Family. Le Festival de l'Imaginaire était jusque-là organisé avec Lambesc et d'autres communes. C'est un festival destiné aux enfants et aux scolaires notamment et à un plus large public. Il durait 2 jours.

B. ROSSI dit que les enfants des écoles de Lambesc pouvaient aller voir les auteurs. Est-ce que les enfants de St Cannat pouvaient bénéficier d'un transport pour aller voir ce festival.

D. CAMHI répond que non.

J. GERARD explique qu'il y avait 2 séquences. Les auteurs venaient dans les classes de Lambesc et ensuite il y avait un grand rassemblement costumé avec des stands et des animations.

D. CAMHI dit que les auteurs allaient aussi dans d'autres communes pour lire et dédicacer leurs ouvrages.

M. CATELIN dit qu'avant il existait aussi « Communes auteurs ».

D. BARBIER dit que les enfants de Lambesc ne viendront pas à Saint Cannat.

D. CAMHI dit que comme l'année dernière nous avons fait sur Saint Cannat un très joli Festival Geek family, organisé par la culture et la bibliothèque, nous avons décidé avec le territoire du Pays d'Aix de fusionner les 2 événements. La ville de Saint Cannat gardera la main mise sur l'organisation et la programmation.

J. GERARD dit qu'il y a eu un gros travail de Thierry et de la bibliothèque. L'année dernière nous avons dépensé 16.000 € pour le Festival Geek family (avec l'aide du Conseil départemental). Cette année nous avons un engagement maximal de 12 000 €.

D. CAMHI précise que le Territoire du Pays d'Aix a aussi une participation financière de son côté.

J. GERARD dit qu'il sera difficile d'avoir une subvention par le Département car c'est la mairie qui l'organise, et pas une association, et que c'est déjà financé par la Métropole.

J. LEVI VALENSI ajoute que la durée de cette convention est de 3 ans. Le financement est de 16 000 € par la Métropole pour cette année. Nous veillerons à ce que ce financement soit maintenu pour les années d'après.

J. GERARD dit que c'est ce que nous avons mis dans les échanges de courriers, mais nous ne savons pas ce que va devenir le budget des territoires.

Unanimité

10°) Attribution de subvention à des associations

J. LEVI VALENSI présente les deux demandes de subventions.

Le Comité des fêtes pour une avance de subvention de 4 000 € pour les couts liés à la Fête de printemps.

Les Clownies en baskets pour une subvention de 1 500 €, le budget de la course étant de 6000 €.

Le Foyer rural avait décidé de ne plus organiser la course de la Trévaresse car le portage était lourd. Laurianne MOREL a eu l'idée de la reprendre. Olivier DESSENIS, Président de la course du Bailli n'a pas souhaité organiser une deuxième course. La section Kanajog du Foyer rural va participer à cette organisation et on peut imaginer que l'année prochaine la course sera organisée par la section Kanajog.

S. BOULINGUEZ précise que la section Kanajog n'existait pas quand les Clownies en baskets ont repris la course.

Unanimité

Décisions du maire

2022-003D : demande de subvention au CD13 pour l'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies

2022-005D : demande de subvention auprès de l'Etat pour l'acquisition de capteurs de CO2 dans les écoles

2022-007D : redevance d'occupation du domaine public pour le tournage d'une publicité

2022-008D : modification de la demande de ligne de trésorerie Caisse d'Epargne

2022-009D : définissant les tarifs des spectacles et animations payants organisés par la Commune

2022-010D : Indemnisation borne masques

2022-011D : portant suppression de la Régie de recettes des transports scolaires

S. ROCHEZ demande pourquoi il n'y a pas de tarif réduit sur les spectacles (les Bacchanales et Féminin pluriel).

D. CAMHI dit qu'il y a un tarif réduit à 20 € qui est affiché à l'entrée. Pour la Régie, on ne peut donner qu'un seul tarif.

Questions diverses

C. BARRIERE demande si nous avons des informations sur la déviation.

J. GERARD explique que la DREAL a encore demandé des études. Nous sommes excédés par leurs demandes. Ils protègent les oiseaux, les lézards et les fleurs, mais pas la santé et la sécurité de notre population.

C. BARRIERE demande combien de temps cela risque de prendre encore.

J. GERARD répond qu'au moins 1 semestre pour cette étude. C'est désespérant. La Présidente du Département va engager une action. Elle a saisi le Préfet, et la Commune va le faire également.

Fin de la séance à 20h30.

Fait à Saint Cannat, le 20 avril 2022.

Le Maire,
Jacky GERARD




